



Mairie de
SAINT FERREOL D'AUROURE
Commune de Loire Semène

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

*Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Roland
RIVET, Maire*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 18 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombres de membres : 17 Nombre de présents : 14 Date de la convocation : 12 novembre 2024 Date d'affichage : 12 novembre 2024	Présents : Roland RIVET – Guy ESCOFFIER - Patricia VILLEVIEILLE - - Bernard COLLIN – Christian BISSARDON – Virginie D'AURIA – Lila BENABDESLAM – Patrice CLAPEYRON – Charlene PASTEL – Eric DI CARMINE – Marilyn MARCELLIER – Olivier BLANCHARD - Angélique DESCHAMPS – Stéphanie GROS
	<u>Pouvoirs</u> : Paul-Henri VALOUR avait donné pouvoir à Patrice CLAPEYRON
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le	<u>Secrétaire</u> : Lila BENABDESLAM
	<u>ABSENTS</u> : Céline RIOCREUX – Paul-Henri VALOUR – Tristan SAVEL-NAIME

24-11-01 Régime Indemnitaires des Personnels

Ce point abordait le régime indemnitaire des personnels pour 2025, incluant les heures supplémentaires et les indemnités pour les élections. Il a été rappelé la délibération concerne uniquement le budget pour les heures supplémentaires (4000€) et les indemnités complémentaires pour les élections (IFCE). La clause de revalorisation automatique en fonction des modifications étatiques a également été mentionnée. La délibération a été approuvée sans opposition ni abstention.

VOTE : unanimité sur 15 votants : Approbation du régime indemnitaire des personnels pour 2025, incluant un budget de 4000€ pour les heures supplémentaires et les indemnités pour les élections.*

24-11-02 : Autorisation de Recrutement d'Agents Contractuels

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour des remplacements, des contrats aidés ou des emplois saisonniers en cas de surcroît de travail

VOTE : Unanimité sur 15 votants pour l'autorisation donnée au maire pour recruter des agents contractuels ou des contrats aidés pour l'année 2025.

24-11-03 - Convention de Groupement de Commandes pour Travaux Voirie (Rue du Mont)

Le point portait sur l'autorisation de passer une convention de groupement de commandes avec la communauté de communes pour des travaux d'eau et d'assainissement, incluant la réfection de la rue du Mont. Des discussions ont eu lieu concernant l'état dégradé des trottoirs de la rue du Mont et la nécessité de les refaire en même temps que les travaux de la communauté de communes. Le coût estimé pour la réfection des trottoirs est de 36 000€ hors taxes. L'opportunité de réaliser ces travaux en même temps que ceux de la communauté de communes a été soulignée.

VOTE : Unanimité sur 15 votants pour validation de la convention de groupement de commandes avec la communauté de communes pour les travaux de voirie sur la rue du Mont, incluant la réfection des trottoirs pour un coût estimé à 36 000€ hors taxes.

24-11-04 – Subvention exceptionnelle école publique

Une demande de subvention pour une sortie scolaire de l'école publique a été présentée. Le coût total de la sortie est d'environ 10 000€. Après discussion, il a été décidé d'accorder une subvention de 3000€.

VOTE : Unanimité sur 15 votants pour l'attribution d'une subvention de 3000€ pour la sortie scolaire de l'école publique.

24-11-05 Décision Budgétaire Modificative

Une décision budgétaire modificative est nécessaire suite à un dysfonctionnement logiciel qui n'avait pas pris en compte le dernier emprunt de 700 000€, il faut ajouter 20 000€ en dépenses d'emprunts. De même, afin de pouvoir mandater la subvention pour l'école publique ci-avant validée ainsi que celle pour l'école privée validée la séance précédente, une modification de 6000 € sera portée en dépenses.

VOTE : Unanimité sur 15 votants pour l'approbation de la décision budgétaire modificative